

Initiatives parlementaires

belles déclarations pour les médias internationaux. Il faut aussi agir. Cette motion indique clairement que le Canada respectera les objectifs de notre avenir commun par sa réflexion et par son action sur son territoire, ainsi que par sa réflexion sur le plan mondial, car c'est la ligne de conduite que nous devons adopter.

J'exhorte la Chambre à appuyer la motion.

• (1720)

M. Lee Clark (secrétaire parlementaire du ministre de l'Environnement): Monsieur le Président, je suis heureux de pouvoir débattre cette importante question, qui est malheureusement mal comprise parfois, je le crains, et je reviendrai là-dessus dans mes observations.

D'abord et avant tout, je tiens à souligner que le gouvernement du Canada ainsi que les gouvernements provinciaux du Canada sont tout à fait d'accord avec la députée quand elle exprime le désir de réduire l'accumulation de tous les déchets, et notamment les déchets dangereux.

C'est pourquoi le conseil des ministres de l'Environnement a, il y a quelque temps déjà, conclu un accord et a commencé à l'appliquer pour que le Canada réduise le volume de ses déchets de moitié d'ici l'an 2000.

Je suis très heureux de pouvoir vous informer, monsieur le Président, que de grands pas sont faits dans cette direction au moment où je vous parle.

Toutefois, en ce qui concerne la motion dont nous sommes saisis, je dois signaler aux Canadiens que la question fondamentale est de savoir comment recycler les déchets dangereux si possible, sinon comment les éliminer de façon saine sur le plan écologique, partout où ces déchets existent.

Depuis 1986, les gouvernements du Canada et des États-Unis collaborent par suite d'un accord conclu cette année-là en vue du traitement le plus efficace possible des déchets dangereux. Par là, j'entends que nous croyons, et nous y travaillons depuis 1986, que la pratique la plus efficace et la plus saine sur le plan écologique consiste à traiter les déchets dangereux, soit en les recyclant, soit en les éliminant, le plus près possible du lieu de production.

Compte tenu de la nature du Canada, monsieur le Président, qui est très familière à un Albertain comme

vous, notre problème est plutôt unique. En effet, la vaste majorité des Canadiens vivent à moins d'une centaine de milles de la frontière américaine.

Notre pays est immense, mais n'est véritablement peuplé que sur une bande relativement étroite. C'est ainsi qu'on a découvert qu'il est souvent dans l'intérêt de tous les Canadiens ainsi que dans celui de notre environnement d'exporter nos déchets dangereux vers un emplacement situé aux États-Unis s'il est plus proche que tout autre emplacement canadien.

En fait, le Canada est un grand exportateur de déchets dangereux, mais il exporte ses déchets selon des exigences très strictes de même que contrôlées et seulement lorsque l'emplacement de destruction ou de recyclage étranger est plus proche que tout emplacement canadien.

Comme le dit la députée, nous recevons effectivement aussi des quantités considérables de déchets dangereux de certaines parties des États-Unis. Encore là, cela se fait lorsque l'emplacement au Canada est plus proche que tout autre emplacement américain.

Il est certes avantageux, au plan émotionnel et, sans doute, au plan politique, d'affirmer que les pays, les peuples, les provinces et les localités, selon le cas, devraient être les seuls responsables de la destruction de leurs déchets.

Notre principale considération dans la décision de traiter efficacement nos propres déchets est de protéger le plus possible l'environnement. Notre principale préoccupation est, en premier lieu, de limiter le plus possible la distance à parcourir dans le transport des déchets afin de limiter le plus possible les occasions d'accident et, en second lieu, de s'assurer que l'installation où ils sont envoyés, que ce soit au Canada ou aux États-Unis, est exploitée de façon écologique et que le recyclage ou la destruction des déchets, selon le cas, sont assujettis à des règlements stricts dont le respect est contrôlé par le gouvernement.

À l'heure actuelle, nous croyons, à l'instar de la plupart des Canadiens, que le système est profitable aux Canadiens et aux Américains. Chose certaine, en tant que Canadiens, nous sommes en mesure d'exporter une grande quantité de déchets vers les lieux d'élimination aux États-Unis situés plus près du point d'origine de ceux qui pourraient exister au Canada.